



## COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

### Procès-verbal n°03

(Mise en ligne le 28/07/2023)

**Réunion du :** Jeudi 27 Juillet 2023

**Président :** Monsieur Valentin HABASTIDA

**Présents :** Madame Nawal AISSANOU, Monsieur Serge RAKOTOMAHANINA

#### MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Activités Sportives ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de **SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification** de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de **QUARANTE HUIT heures** ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **60 Euros**.

\*\*\*\*\*

## EXEMPTION DU CACHET MUTATION

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 117.b) des Règlements Généraux de la F.F.F., qu'est dispensée de l'apposition du cachet « mutation » la licence du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).

Nous vous demandons de déclarer vos éventuelles inactivités pour la saison 2023/2024 dans les meilleurs délais.

\*\*\*\*\*

## INACTIVITES Saison 2023-2024

Le club FC ENSUES REDONNE se déclarant en non-activité partielle en catégorie Seniors.

\*\*\*\*\*

## ELABORATION DES CALENDRIERS

### U18 DEPARTEMENTAL 1

Pris connaissance du refus d'engagement de l'équipe de l'US 1<sup>er</sup> CANTON en Championnat U18D1.

En application du Règlement des Championnats Jeunes, la Commission procède au repêchage de l'équipe de la JS PUY STE REPARADE en championnat U18D1 pour la saison 2023/2024.

### U15 DEPARTEMENTAL 2

Pris connaissance du refus d'engagement de l'équipe de l'ES MILLOISE en Championnat U15D2.

En application du Règlement des Championnats Jeunes, la Commission procède au repêchage de l'équipe de l'US 1<sup>ER</sup> CANTON en championnat U15D2 pour la saison 2023/2024.

\*\*\*\*\*

## ADDITIF CHAMPIONNATS U14

La Commission des Activités Sportives a omis d'intégrer le FC ST VICTORET suite à sa candidature en date du 4 juillet 2023.  
Merci de prendre en considération le classement mis à jour des Championnats U14 Elite et U14 Espoir

### LISTE DES 72 CLUBS INTEGRANT LES U14 ELITE (Points établis en fonction des critères)

	CLUBS	Total Points
1	501523 ISTRES F. C.	154,58
2	545478 SP.C. D'AIR BEL	148,08
3	510194 BUREL F.C.	145,96
4	581799 MARIGNANE GIGNAC CÔTE BLEUE FC	124,58
5	563526 F. C. LOISIRS MALPASSE	117,57
6	503374 ASPTT MARSEILLE	89,16
7	500116 ATHLETIC CLUB ARLESIEN	88,86
8	590637 CARNOUX F. C.	79,08
9	530383 O. ROVENAIN	74,10
10	563781 F. C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS	72,34
11	523121 U.S. VENELLOISE	72,12
12	549957 MINOTS DE MARSEILLE	71,58
13	500428 ST. MARSEILLAIS UNI.C.	71,04
14	503044 F.C. MARTIGUES	69,28
15	500381 SP.C. MONTREDON BONNEVEINE	67,85
16	560798 GROUPEMENT JF AIX LUYNES ATHLETICO UNIVERSITE	63,90
17	518961 A.S. GEMENOSIENNE	63,67
18	521890 U.S. CHEMINOTS GRANDE BASTIDE	62,29
19	503061 ET.S. FOSSEENNE	61,65
20	590233 ATHLETIC SPORT BUSSERINE	60,79
21	500092 U.S. PERS.ELECT.GAZ MARSEILLE	60,14
22	590220 F. C. BLANCARDE CHARTREUX	57,21
23	517380 A.S. BOUC BEL AIR	56,82
24	500508 A.S. MAZARGUES	55,93
25	551298 SALON BEL AIR FOOT	54,62
26	541774 J.S. DES PENNES MIRABEAU	54,20
27	553079 FOOTBALL CLUB SEPTEMES CONSOLAT	53,24
28	551875 F. C. DE L'ETOILE ET DE L'HUVEAUNE	49,97
29	503264 C.A. PLAN DE CUQUES M.J.C.	49,16
30	503033 ET.S. DE LA CIOTAT	46,84
31	509573 C.A. CROIX SAINTE	46,08
32	525769 F.C. SAINT VICTORET	45,35
33	554101 SPORTING CLUB D'ALLAUCH	43,97
34	539552 A. S. MARSEILLAISE ST LOUP 10ÈME ARRONDISSEMENT	42,67
35	580438 A. S. MARTIGUES SUD	42,50
36	553103 SAINT HENRI F.C.	40,13
37	503176 A.S. ROGNAC	39,58
38	545635 U.S. MIRAMAS	39,43
39	521411 U.S. EGUILLENNE	37,88
40	550560 FOOTBALL CLUB LE THOLONET	37,86
41	545903 S.C. VITROLLES	37,18
42	540635 A.S.C. DE JEUNESSE FELIX PYAT	36,81
43	514609 J.S. ARMENIENNE ST ANTOINE	36,38
44	503071 U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS	35,41

	<b>CLUBS</b>	<b>Total Points</b>
45	522238 J.S. ISTREENNE	35,35
46	590431 A. S. C. VIVAUX SAUVAGERE 10ÈME	35,13
47	503154 F.C. CHATEAUNEUF LA MEDE	34,85
49	553107 F. C. ST MITRE LES REMPARTS	34,05
50	503177 J.S. ST JULIEN	32,29
51	503326 S.O. CAILLOLAIS	31,60
52	560320 ASSOCIATION EQUIPEMENTS COLLECTIFS LA CASTELLANE	30,92
53	541115 SPORTING CLUB FRAIS VALLON	29,00
54	581308 F.C. BOCAGE FONDACLE LES OLIVES	28,50
55	548328 F.O. VENTABRENNAIS	27,69
56	528834 A.S.C. DE LA BATARELLE	26,70
57	521264 AV.S. DES AYGALADES CASTELLAS	24,92
58	582589 FOOTBALL CLUB MIRAMAS	24,62
59	541714 A.S.C. DE PEYPIN	24,00
60	503521 S.O. DE SEPTEMES	20,58
61	537919 U.S.C. DE ROUVIERE MARSEILLE	20,00
62	560560 GROUPEMENT JEUNES FUVEAU GREASQUE	19,90
63	514570 F.C. ROGNES	18,77
64	524426 U.S. 1ER CANTON	14,21
65	503051 ET.S. MILLOISE	9,79
66	522717 J.O. ST GABRIEL	4,71
67	564489 MH&KL PRODUCTION	0,00
68	500490 A.C. PORT DE BOUC	-4,57
69	-	
70	-	
71	-	
72	-	

**LISTE DES CLUBS INTEGRANT LES U14 ESPOIR**  
**(Points établis en fonction des critères)**

<b>CLUBS</b>	<b>Total Points</b>
581799 MARGNANE GIGNAC CÔTE BLEUE FC (équipe 2)	124,58
530383 O. ROVENAIN (équipe 2)	74,10
500428 ST. MARSEILLAIS UNI.C. (équipe 2)	71,04
503044 F.C. MARTIGUES (équipe 2)	69,28
500381 SP.C. MONTREDON BONNEVEINE (équipe 2)	67,85
560798 GROUPEMENT JF AIX LUYNES (équipe 2)	63,90
518961 A.S. GEMENOSIENNE (équipe 2)	63,67
590233 ATHLETIC SPORT BUSSERINE (équipe 2)	60,79
500092 U.S. PERS.ELECT.GAZ MARSEILLE (équipe 2)	60,14
590220 F. C. BLANCARDE CHARTREUX (équipe 2)	57,21
517380 A.S. BOUC BEL AIR (équipe 2)	56,82
500508 A.S. MAZARGUES (équipe 2)	55,93
551298 SALON BEL AIR FOOT (équipe 2)	54,62
541774 J.S. DES PENNES MIRABEAU (équipe 2)	54,20
503040 SP.C. ST MARTINOIS	51,53 *
503264 C.A. PLAN DE CUQUES M.J.C. (équipe 2)	49,16

CLUBS	Total Points
509573 C.A. CROIX SAINTE (équipe 2)	46,08
525769 F.C. SAINT VICTORET (équipe 2)	45,35
503073 ENT. U.G.A. A.S. ARDZIV MARSEIL.	39,75 *
518912 U.S. VELAUXIENNE	34,18 *
541775 BERRE SP.C.	34,09*
541775 BERRE SP.C. (équipe 2)	34,09
548209 A. S. LA BOMBARDIERE	33,93 *
500094 C.A. GOMBERTOIS	33,76 *
503530 U.S. DE PUYRICARD	32,92 *
540384 MARSEILLE SUD O. ROY D'ESPAGNE	32,88 *
540384 MARSEILLE SUD O. ROY D'Espagne (équipe 2)	32,88 *
503153 SP.C. EYGUIERES	31,84 *
503326 S.O. CAILLOLAIS (équipe 2)	31,60
547761 L'ENTENTE SPORTIVE PENNOISE	30,36 *
514901 U.S. MICHELIS	29,25 *
552240 ESPOIR SPORTIF DE VITROLLES	28,82 *
529730 U.S. SAINT BARTHELEMY MARSEILLAIS	27,09 *
545844 F.C. ENSUES LA REDONNE 89	26,12 *
547115 F.C. ROQUEFORT LA BEDOULE	24,55 *
541714 A.S.C. DE PEYPIN (équipe 2)	24,00
520686 A.S.STE MARGUERITE	22 *
561183 ATHLETIC CLUB ISTRES RASSUEN	21 *
560560 GJ FUVEAU GREASQUE (équipe 2)	19,90
551201 F. C. AIXOIS	19,28 *
860242 ASSOCIATION SPORTIVE D'ALLEINS	18,88 *
500055 C.A. MARSEILLE PHENIX VALENTINOIS	18,5 *
503340 STE S. DE ST CHAMAS	18,4 *
581425 S. C. CAYOLLE	17,4 *
527120 EOURES CAMOINS TREILLE S.	15,11 *
510913 U.S. FARENQUE	13,87 *
553953 OLYMPIQUE DE PEYNIER	13,78 *
503258 U.S. MINEURS DE MEYREUIL	12,68 *
542769 ENT.S. DU BASSIN MINIER	12,33 *
560906 ASSOCIATION SPORTIVE FLAMANTS MERLAN	10 *
525115 SP.C. ST CANNAT	9 *
560977 GRAND SAINT BARTHELEMY OMNISPORTS	6 *
582665 SALON NORD	4 *

(\*): Clubs ayant souhaité intégrer le championnat U14 Espoir malgré un nombre de points favorable à l'accèsion en championnat U14 Elite.

\*\*\*\*\*

## TIRAGE DES GROUPES U14 ELITE

### U14 Elite 2023-2024

Nous vous informons que le championnat U14 Elite de la saison 2023/2024 se composera, pour la phase 1, de 12 Groupes de 6 équipes en format match aller-retour.

La composition de ces groupes s'articulera autour de la formation de chapeaux (de 1 à 6). Ces derniers seront formés en s'appuyant sur le classement des équipes au sein de la liste des 72 clubs intégrant les U14 Elite, figurant au sein du PV n°02 de la Commission des Activités Sportives. Et prendront la forme suivante :

- ▶ Chapeau 1 : les équipes classées de la 1ère à la 12ème place
- ▶ Chapeau 2 : les équipes classées de la 13ème à la 24ème place
- ▶ Chapeau 3 : les équipes classées de la 25ème à la 36ème place
- ▶ Chapeau 4 : les équipes classées de la 37ème à la 48ème place
- ▶ Chapeau 5 : les équipes classées de la 49ème à la 60ème place
- ▶ Chapeau 6 : les équipes classées de la 61ème à la 72ème place

Chaque groupe sera constitué d'une équipe par chapeau.

Le tirage des groupes des U14 élite se déroulera le jeudi 3 Aout, à huis-clos au siège du District de Provence et en direct sur Facebook.

### U14 Espoir 2023-2024

Le championnat U14 Espoir de la saison 2023/2024 se composera, pour la phase 1, de 9 Groupes de 6 équipes en format match aller-retour.

La composition des groupes U14 Espoir, se fera via un tirage géographique, et s'appuiera sur la liste des clubs intégrant les U14 Espoir, figurant au sein du Pv N°02 de la Commission des Activités Sportives.

 À suivre en direct sur nos pages Facebook et Instagram jeudi 3 aout à 14h30 !!

\*\*\*\*\*

## CALENDRIER COUPE DE FRANCE 2023-2024

### EPREUVES ELIMINATOIRES :

- 1er TOUR : 27 août 2023 (Entrée Districts + certains clubs Régional 2)
- 2ème TOUR : 03 septembre 2023 (Entrée Régional 1 + certains clubs Régional 2)
- 3ème TOUR : 17 septembre 2023 (Entrée National 3)
- 4ème TOUR : 1 er octobre 2023 (Entrée National 2)
- 5ème TOUR : 15 octobre 2023 (Entrée National)
- 6ème TOUR : 29 octobre 2023

### COMPETITION PROPRE :

- 7ème TOUR : 19 novembre 2023 (Entrée Ligue 2 BKT)
- 8ème TOUR : 10 décembre 2023 (Entrée Ligue 1 Uber Eats)

\*\*\*\*\*



# CALENDRIER COUPE GAMBARDELLA 2023-2024

## EPREUVES ELIMINATOIRES :

- 1er TOUR : 10 septembre 2023 (Entrée Districts)
- 2ème TOUR : 24 septembre 2023
- 3ème TOUR : 8 octobre 2023 (Entrée U18R2)
- 4ème TOUR : 22 octobre 2023 (Entrée U18R1)
- 5ème TOUR : 05 novembre 2023
- 6ème TOUR : 19 novembre 2023

## COMPETITION PROPRE :

- 1er tour Fédéral : 10 décembre 2023

\*\*\*\*\*

Le Président de la Commission des Activités Sportives  
Monsieur Valentin HABASTIDA

